



Mai 2016

LOT ET GARONNE

BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

UN ECRIN DE VERDURE,

UN CREUSET DE VIE

"Je me souviens quand j'étais gosse, pendant les vacances, le samedi, nous jouions dans le village. Nous passions les uns chez les autres... les copains, les copines, les papis, les mamies... Nous nous connaissions tous. Il y avait du lien, de l'humanité".

"Quand nous avons été élus, nous voulions recréer ce lien social, cette vie de commune".



Blanquefort est une commune de 500 habitants comprenant trois hameaux. C'est une porte du Lot et Garonne vers la Dordogne et le Lot. On y passe mais on s'y arrête pour contempler le château et la tour médiévale qui surplombent le village, la Briolance qui sinue paisiblement, les pierres jaunes et la vie du village.

L'école et la mairie s'adossent l'une à l'autre au cœur du village. Blanquefort sur Briolance est en RPI avec Gavaudun.

Il y a 57 élèves aujourd'hui et un rapport riche et constructif avec les enseignants. "Nous essayons de mettre en place un projet d'Ecole Innovante au niveau du RPI. C'est-à-dire proposer une pédagogie particulière en puisant chez Montessori, Steiner ou Freinet mais au sein de notre École Publique!". **Sophie Gargowitsch**, maire de Blanquefort a rencontré la ministre et sa cheffe de cabinet à cette fin. Le projet a séduit. Le plus difficile à convaincre semble être le recteur d'académie !



"Développer notre village c'est permettre aux enfants de s'y trouver bien. L'école est certes toujours fragile de par la fluctuation des effectifs. Mais nous la préservons et ce projet d'Ecole Innovante l'enrichira et la développera".

Les TAP ont été mis en place la deuxième année de la réforme. Gratuits pour les familles, ils sont animés par une employée municipale, des intervenants professionnels et des bénévoles. Ils ont lieu les lundis, mardis et jeudis pendant une demi-heure et une heure et demie le vendredi après-midi. Ce temps plus long permet de réaliser les activités plus calmement et complètement. Yoga, théâtre, musique, poterie font partie du programme. En faisant appel aux habitants étrangers de la vallée, la mairie a pu mettre en place 8 rencontres-échanges sur une culture/civilisation étrangère : Angleterre, Cameroun, Allemagne, Portugal, Pays-Bas...

Les 16 enfants de l'école de Blanquefort mangent à la cantine juste à côté de l'école. Cette cantine est gérée par une association de parents d'élèves. "Nous essayons au maximum d'acheter local, c'est à cela, entre autre, que sert mon indemnité" précise la maire. "C'est nous qui faisons les courses, ainsi nous savons ce que les enfants mangent : légumes de la vallée, fromagerie de la Lémance. Pour le sec c'est le supermarché". C'est une richesse et une chance que seule permet une petite école rurale.



Sculpture des enfants de l'école et panneaux indicateurs
des chemins communaux de randonnées

Nous avons aussi créé un Conseil Municipal des enfants. Ce dernier est force de propositions car l'équipe municipale leur a proposé de travailler sur des projets municipaux. Le Conseil Municipal des jeunes a décidé de s'occuper de l'aménagement de l'abri bus et des toilettes publiques (sèches). Il a aussi statué dernièrement sur l'installation de jardinières partagées dans le village. Légumes, petits fruits y seront plantés et profiteront à chacun ".

La vie associative a une place majeure, c'est un des vecteurs de la vie communale. Cela permet de réunir, de mettre en contact, de créer une conscience de village. Le repas de la St Parfait qui a lieu une fois par an réunit 250 personnes, soit la moitié du village. Certes il y a des convives d'autres communes mais cela génère un dynamisme et un lien fabuleux. Il y a aussi la collecte des œufs dans le village pour l'omelette géante.

Lors du Carnaval de la St Martin toutes les lumières sont éteintes afin de n'éclairer le village qu'aux bougies préparées par les habitants. Il y a aussi la fête du bois...

Et puis il y a Génération Mouvement, très actifs.

"Il me semble important que chacun puisse s'appropriier son village, sa commune, son espace de vie".

"Par exemple lorsque nous devons engager des travaux de voirie, nous faisons des réunions publiques afin d'entendre chacun : ces travaux concernent la population, c'est elle qui va vivre avec ! Au début les habitants participants sont plutôt silencieux. Mais nous venons accompagnés des spécialistes qui nous aideront à dessiner le projet et réaliser les travaux. Nous engageons chacun à s'exprimer et finalement les participants se mettent à parler, à dire ce qu'ils pensent, à proposer des aménagements. Cela permet à chacun, élus, habitants, spécialistes de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune rurale. Au final le projet est un projet commun. Le conseil municipal respecte le vœu des habitants lors du vote final ".

"Nous avons créé une association de sauvegarde du patrimoine naturel de Blanquefort sur Briolance et de la vallée de la Lémance".



Depuis 1999 des établissements voisins souhaitent exploiter des falaises à 700 mètres du bourg pour produire de la chaux. Deux projets ont déjà été bloqués mais un troisième était en préparation en 2014.

La création de cette association, pour lutter entre autre contre ce projet, a réuni le village.

Effectivement si l'exploitation des falaises aboutissait : bruits, nuisances matérielles, camions seraient venus dégrader le village et sa qualité de vie. "Aujourd'hui le calme est revenu mais l'Asso veille".

Elle s'atèle pendant ce temps à restaurer le petit patrimoine de Blanquefort. Ainsi en sera-t-il d'un chantier bénévole à l'entrée du village pour la réfection du lavoir. La municipalité fournira les matériaux, la maire sera le maître d'œuvre sous l'œil de l'ABF. "C'est un chantier participatif, qui veut vient travailler. On est ensemble et on bosse".



Le lavoir, avant réfection



"Peut-être ferons-nous la même chose pour restaurer le bâtiment de la boulangerie que nous souhaitons ouvrir au cœur du village, en face de l'épicerie restaurant. Nous voulons monter un projet de boulangerie qui utilisera uniquement des farines locales. Ce sera un

investissement de la commune, comme pour le restaurant dont le bâtiment a été entièrement équipé par la mairie".

Une petite zone artisanale à l'entrée du village rassemble un maçon, un électricien, une ferronnerie d'art et une quincaillerie.

La mairie est entrain d'aménager, en régie, un local pour du télétravail. Deux entrepreneurs se sont portés candidats pour la location. L'équipe municipale fait du

développement numérique un objectif majeur : il faut que ceux qui viennent s'installer en zone très rurale puisse créer leur emploi, notamment par le télétravail. Aujourd'hui l'opérateur Orange couvre le centre bourg, mais une bonne partie de la commune est encore en zone blanche. "Nous comptons sur le Syndicat Numérique départemental pour améliorer notre couverture Haut Débit. Heureusement, nous sommes sur une des premières plaques pour la fibre".

"Blanquefort est un écrin de verdure qu'il faut préserver". Ainsi le conseil municipal a-t-il délibéré en 2014 afin de faire de la commune une zone hors TAFTA.

Depuis 2 maraichers bio sont venus s'installer rejoignant les différents commerçants et artisans de Blanquefort.

Blanquefort est la première collectivité à avoir signé une convention pour accepter le paiement de certaines régies en monnaie locale : l'Abeille.

L'Abeille est une monnaie locale fondante. Elle perd de sa valeur avec le temps. Elle décourage ainsi quiconque d'amasser de l'argent sans le faire circuler. Utiliser une monnaie locale c'est participer à la dynamique du territoire en maintenant l'économie locale, en créant de nouveaux emplois, en réduisant l'impact écologique et en favorisant les échanges entre citoyens.... en retissant les liens sociaux.

C'est bien ainsi que Sophie Gargowitsch l'entend : créer du lien et renforcer l'humain.



Comment imaginer alors, qu'avec tant de projets initiés, les dotations de Blanquefort aient diminué ? Pourtant la baisse est réelle, d'environ 7 000 euros sur un budget de 947 276 euros. Elles ont diminué aussi au niveau de la communauté de communes de Fumel dont fait partie Blanquefort. Alors les compensations de la commune vers la communauté de communes sont plus importantes, réduisant d'autant le budget communal.

Mais les élus et les habitants de Blanquefort ont décidé de ne pas être défaitistes. Lors de son élection, la nouvelle équipe municipale a renégocié les contrats d'assurances, de téléphone et autres charges fixes de la commune. Les économies sont au rendez-vous même si elles ne compensent pas la baisse des dotations.

Aussi, pour le projet de la boulangerie, les dossiers de subventions sont en cours et dès acceptation, la commune lancera un financement participatif.

"On vit ici par choix, pas par nécessité", c'est une des richesses de Blanquefort sur Briolance. Les projets, les réalisations, les animations ont fait naître une dynamique communale, d'autant plus humaine que Blanquefort est une petite commune dans un paradis de nature.

L'équipe municipale veut être facilitatrice de cette dynamique, initiatrice aussi. "C'est une chance de vivre ici. Il y a une telle richesse, une telle humanité, un tel potentiel !"

On peut *"prendre le temps dans un village où le temps est suspendu...où le passé est vivant....l'avenir inventif et le présent si intense!..."* Parole de maire. CP

pour activer les liens hypertexte présents vous devez appuyer sur la touche Control (Ctrl) et cliquer sur le lien en maintenant cette touche appuyée.

EN BREF

Maires, prenez la parole

Elus, de quoi êtes-vous le plus fiers ?

L'AMRF souhaite valoriser les initiatives qui fourmillent dans les territoires ruraux. L'idée de ce questionnaire n'est pas seulement de valoriser des initiatives mais c'est aussi l'occasion pour vous de partager vos expériences et en particulier vos réussites afin qu'elles puissent inspirer de nouveaux projets. Vos témoignages sont les bienvenus ! Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre : [Lien vers le questionnaire](#).

Votre contact AMRF : Julien Thibert - 04 72 61 77 20 / julien.thibert@amrf.fr

Congrès AMF et Salon des maires et des collectivités locales

Retrouvez l'AMRF sur le stand de l'Unccas

L'AMRF sera présente au salon des maires sur le stand de l'Unccas ; un outil à votre disposition pour y donner vos rendez-vous et venez à la rencontre des responsables de l'association et de l'équipe - Pavillon. 2.1 Stand : C 83

Europe

Pour un livre Blanc sur la ruralité, soutenez la démarche

Mardi 19 avril se tenait au Comité des Régions à Bruxelles la conférence « Pour un agenda rural dans la programmation post-2020 » organisée par Ruralité – Environnement – Développement (R.E.D). Cet évènement a été l'occasion de dévoiler ses [orientations en faveur d'une nouvelle politique européenne de développement rural](#) élaborées en collaboration avec l'AMRF.

Pétition : http://www.petitions24.net/pour_un_livre_blanc_de_la_ruralite

Faire grandir l'Europe avec les territoires ruraux :

<http://doc.ruraleurope.org/public/Web/Communication/RED/FRA/RED-Com2030-F.pdf>

Investissement

Candidatez !

Un fonds d'aide à l'investissement a été créé par la loi de finances. Saisissez vos préfectures pour en bénéficier ; ces aides sont cumulables avec la DETR, comme l'ont précisé les ministres. Pour autant si vous rencontrez des problèmes sur ce point, signalez-le à votre association départementale ou au siège national. L'AMRF a saisi l'Etat sur le dysfonctionnement dans la mise en œuvre du fonds d'aide à l'investissement du fait d'une lecture restrictive de certains préfets interdisant le cumul de cette aide avec la DETR.

N'hésitez pas à relayer

Pour en savoir plus : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/01/cir_40455.pdf

Collèges numériques

Les Conseils départementaux ont été appelés à répondre à un appel à projet intitulé « collèges numériques et innovation pédagogique », permettant de financer l'équipement en informatique des collèges, et des classes de cm1 et cm2 dans le cadre de projets

pédagogiques de secteur (« lorsqu'il existe une dynamique locale forte portée par les communes »). L'AMRF avait demandé une prolongation des délais de cet appel à projet. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la troisième phase de ce dispositif, qui prévoit un retour des dossiers de candidatures au plus tard le 17 juin 2016 afin de permettre un déploiement des équipements et ressources dans les nouveaux établissements sélectionnés au deuxième trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Il est encore temps de solliciter vos conseils départementaux et les collègues pour qu'ils répondent à cet appel à projets (avant le 17 juin).

N'hésitez pas à nous faire remonter votre expérience au niveau local : avez-vous été informé de cet appel à projet ? Avez-vous connaissance de collègues ayant répondu cet appel ? Votre école est-elle concernée ? Plus d'info sur cet appel à projets sur le site ministériel au lien suivant.

Devise de la République et drapeaux sur la façade des écoles

L'article L111-1-1 du Code de l'Éducation indique que « *La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles [...]. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles [...].* ». Le ministère de l'Éducation nationale a précisé, le 31 mars dernier, que « *ces dispositions concernent l'ensemble des collectivités ayant la charge des bâtiments scolaires et s'inscrivent dans leurs dépenses de fonctionnement.* ». Toutefois, « *cet article n'est pas assorti de sanctions financières. En cas de difficultés, les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, peuvent se rapprocher des préfets pour veiller à la mise en œuvre de cette disposition.* »

Voitures abandonnées sur la voie publique

Aux liens suivants, vous trouverez deux articles de loi qu'il peut être utile de connaître en cas de stationnement abusif ou de « voiture épave » laissée sur la voie publique.

Voiture épave - Article L325-1 du Code de la route : « (...) Peuvent (...), à la demande et sous la responsabilité du maire(...), même sans l'accord du propriétaire du véhicule, être immobilisés, mis en fourrière, retirés de la circulation et, le cas échéant, aliénés ou livrés à la destruction les véhicules qui, se trouvant sur les voies ouvertes à la circulation publique ou sur leurs dépendances, sont privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et insusceptibles de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols. (...) » (plus d'info. ici)

Stationnement abusif - Article R417-12 du Code de la route : « Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3. ».

APPELS

Commune et TIG

Votre commune accueille (ou a accueilli) une personne en travail d'intérêt général (TIG) ?

Faites partager votre témoignage (catherine.leone@amrf.fr). Merci d'avance.

L'AMRF est partenaire d'une rencontre sur "[Donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général !](#)", qui aura lieu le 14 juin 2016 à l'Université Catholique de Lyon.

Ecole – « Convention Ruralité »

N'hésitez pas à informer l'AMRF d'éventuelles démarches autour d'une « convention ruralité » dans votre département (infos + conventions signées ou en projet à envoyer à catherine.leone@amrf.fr).

Merci d'avance.

PARTENAIRES

L'AMRF a développé un partenariat avec Localnova, une société de conseil spécialisée en finances locales et un éditeur de logiciels d'évaluation financière et de projection financière. Elle propose des **prestations dédiées de conseils budgétaires aux communes rurales** via une plateforme de prestations (services et outils) dédiée aux communes rurales <http://www.localrural.fr/> et proposée à des conditions tarifaires privilégiées pour tous les adhérents de l'AMRF

La plateforme <http://www.localrural.fr/> comporte de nombreuses informations financières gratuites permettant à chacun de se positionner en France mais également sur son territoire.

QUESTION A

Jean-Paul Carteret, Vice président de l'AMRF, président de l'AMR70 et maire de Lavoncourt

Les présidents d'AMR de la Région Bourgogne-Franche-Comté se sont rencontrés le 21 avril à la mairie de Saint-Julien (21). Quel était l'objectif de cette rencontre ?

« Nous avons ressenti la nécessité de nous retrouver et de travailler ensemble. C'était tellement positif que nous avons déjà fixé une date pour une prochaine entrevue. Nous pensons nous regrouper en fédération pour parler d'une même voix auprès de la région.

L'objectif de cette réunion était de préparer la rencontre avec la présidente de région, qui s'est tenue le 28 avril. Nous avons été très bien reçus. Nous avons proposé la co-construction des nouvelles ruralités. Cela sera avec nous, mais pas contre nous. Marie-Guite Dufay, était très à l'écoute et s'est engagée à nous rencontrer régulièrement.

Chaque fois que les représentants de la région se déplaceront sur le territoire, ils ont promis d'inviter le président des maires ruraux du département en question. Nous avons fait avancer les choses. »

AGENDA PARLEMENTAIRE

SENAT

18 mai : - Proposition de loi visant à **associer** les **parlementaires** à la **vie institutionnelle locale**, présentée par M. Yannick BOTREL et les membres du groupe socialiste et républicain

1^{er} juin : Proposition de loi visant à **relancer** la **construction** en **milieu rural**, présentée par M. Jacques GENEST et plusieurs de ses collègues ([n° 543, 2015-2016](#)) (demande du groupe Les Républicains)

ASSEMBLEE NATIONALE

31 mai : - Discussion de la proposition de loi rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales (n° 3336) - [voir le dossier](#)

- Suite de la discussion de la proposition de loi organique rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales (n° 3338) - [voir le dossier](#)

AGENDA AMRF – mai 2016

11 – Réunion du Conseil consultatif des collectivités à la culture : Marie Jeanne Beguet, vice présidente, présidente AMR01

11 – Rencontre avec la direction du groupe Orange : Vanik Berberian

11 – Audition au Sénat sur la construction en milieu rural : Marie Jeanne Beguet, vice présidente

12 – Remise des prix Energies citoyennes

17 – Réunion de travail sur les conventions scolaires « ruralités » avec les associations de l'Education nationale : Vanik Berberian

17 – Groupes de travail au Comité de finances locales et au Sénat sur la réforme de la DGF: Denis Durand, président des maires ruraux du Cher

19 – Collectif Ville Campagne, session d'information : Cédric Szabo

19 – Assemblée générale de l'Agence France Locale : Cédric Szabo

20 – Comité interministériel aux Ruralités à Privas : Vanik Berberian

23 – Elaboration des Etats généraux des Pôles territoriaux et des Pays : Cédric Szabo

Du 31 au 2 juin - Congrès de l'AMF

LE POINT SUR...

Les Etats Généreux de la ruralité

Offrons un nouveau visage de nos campagnes

Au cours de l'année 2016, et à presque un an de l'élection présidentielle, l'AMRF entend porter la voix de la ruralité avec les autres acteurs de cet écosystème que nous partageons. Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà lancées : la préparation d'un ouvrage sur la ruralité auquel contribuent les associations nationales engagées à nos côtés et la parution de tribunes dans *36000 communes* rédigées par de grands observateurs de la ruralité. De quoi alimenter les réflexions et intensifier les débats. Les maires ruraux veulent aller plus loin en lançant l'opération nationale des «Etats Généreux de la ruralité». Le principe ? Organiser dans chaque département où sont présentes des associations départementales des Maires

Ruraux, des rencontres en impliquant l'ensemble des acteurs locaux de la ruralité : élus, citoyens, entrepreneurs, ... Quelles finalités ? En animant le débat localement, dans chaque commune, dans chaque département, les Maires ruraux vont accumuler les remontées de terrains pour constituer un message national qui aura valeur d'adresse aux candidats à l'élection présidentielle.

Prenez la parole et animez la parole de vos habitants : toutes les remontées à julien.thibert@amrf.fr

QUESTION JURIDIQUE

La CDCI peut-elle amender un projet d'arrêté préfectoral mettant en œuvre le schéma (SDCI) ?

Oui. C'est l'article 35 de la loi NOTRe qui précise comment se déroulera la phase d'application concrète du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), c'est-à-dire ce qui interviendra entre la publication du SDCI (le 31 mars 2016, au plus tard) et le 31 décembre 2016.

À Dès la publication du schéma SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le Préfet **mettra en œuvre le schéma** (SDCI) en définissant, par arrêté, les projets de périmètre d'EPCI à fiscalité propre, la modification du périmètre de tout EPCI à fiscalité propre ou la fusion d'EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre.

À Le Préfet pourra également définir un **projet de périmètre**, une modification de périmètre ou un périmètre de fusion ne figurant pas dans le schéma (sous réserve de respecter les mêmes 'orientations' et 'objectifs' légaux que ceux poursuivis par le schéma – cf. [article L5210-1-1 du CGCT](#)), **après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale** (CDCI).

La CDCI disposera alors d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable). Le projet de périmètre du Préfet intégrera automatiquement les modifications adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres.

À La notification de l'arrêté de projet :

- L'**arrêté portant projet de création** sera notifié au maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre, afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal ;

- L'**arrêté portant projet de modification de périmètre** sera notifié au président de chaque EPCI à fiscalité propre intéressé, afin de recueillir l'avis de son organe délibérant et, concomitamment, au maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre, afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal ;

- L'**arrêté portant projet de fusion** sera notifié aux présidents des EPCI à fiscalité propre intéressés afin de recueillir l'avis de l'organe délibérant et, concomitamment, au maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal.

À compter de la notification, les conseils municipaux et le cas échéant les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre disposeront d'un délai de **75 jours** pour se prononcer (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable).

L'accord des conseils municipaux requis (dans un premier temps)- La création de l'EPCI à fiscalité propre, la modification de périmètre ou la fusion, sera prononcée par arrêté du Préfet, après accord des conseils municipaux des communes intéressées.

Cet accord devra être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes – Dans ce cas, le Préfet pourra quand même, par décision motivée, créer l'EPCI à fiscalité propre, modifier le périmètre ou fusionner des EPCI, après :

- Avis favorable de la CDCI, lorsqu'il s'agit d'un projet ne figurant pas au schéma,
- Avis simple (= consultatif), lorsqu'il s'agit d'un projet figurant au schéma.

Avant de rendre son avis, la CDCI **devra entendre**, de sa propre initiative ou **à leur demande**, les maires des communes intéressées et les présidents des EPCI à même d'éclairer ses délibérations.

C'est durant cette consultation de la CDCI, qui disposera d'un **délai d'un mois** à compter de sa saisine pour se prononcer (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable), que la commission pourra amender l'arrêté de projet de création, modification ou fusion. En effet, ce dernier **intégrera automatiquement les modifications adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres**.

Par suite, **l'arrêté de création** de l'EPCI à fiscalité propre, de modification de périmètre de l'EPCI à fiscalité propre, ou de fusion sera prononcé par le Préfet **avant le 31 décembre 2016**.

Jurisprudence SMACL

Prise illégale d'intérêts dans les marchés publics : attention aux liens d'amitié avec les candidats y compris... sur les réseaux sociaux

Une relation amicale entretenue par un agent public (ou un élu) avec un candidat à un marché public peut-elle caractériser une prise illégale d'intérêts en l'absence de toute rupture d'égalité de traitement entre les candidats ?

En juin 2012, le conseil municipal d'une ville moyenne attribue à une agence de communication un marché de télévision locale diffusée par internet (1).

Un mois plus tard, un conseiller municipal d'opposition adresse un courrier au procureur de la République pour lui faire part de ses soupçons de favoritisme.

En effet, c'est un collaborateur de cabinet du maire en charge de la communication institutionnelle, qui a rédigé le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et a analysé les offres en présence. Or l'intéressé était un très bon ami du gérant de la société attributaire.

L'enquête de police confirme l'existence de liens personnels et professionnels étroits entre le gérant de la société et le collaborateur du cabinet du maire. En effet le chef d'entreprise avait été salarié de plusieurs sociétés dans lesquelles le chargé de communication y avait exercé des responsabilités, avant son embauche à la mairie. Et les contacts étaient encore fréquents et très réguliers. Pour preuve :

- les boîtes aux lettres de la société attributaire et du collaborateur du maire sont situées l'une à côté de l'autre, à l'entrée de la propriété, comme en atteste le cliché photographique annexé au constat d'huissier établi à la demande du plaignant ;
- les investigations téléphoniques ont recensé quarante-neuf échanges téléphoniques entre l'agent public et le chef d'entreprise durant la période du 6 mars au 13 avril 2012, ce qui montre que les deux hommes étaient quotidiennement en relation ;
- enfin, le collaborateur du maire et le gérant de la société apparaissent comme étant « amis » sur Facebook.

Par ailleurs l'enquête révèle que trois des cinq candidats ont été écartés car ils n'avaient pas soumissionné aux trois lots. L'un d'eux affirme à ce titre avoir été trompé par le collaborateur du maire qui lui aurait indiqué par téléphone que son offre pouvait ne pas porter sur l'ensemble des lots.

Enfin le dossier de candidature de la société attributaire contenait des pièces que son gérant avait falsifiées en augmentant considérablement le chiffre d'affaires ainsi que l'effectif des salariés.

[Suite de l'article](#)

Retrouvez cette analyse et d'autres textes réglementaires sur www.observatoire-collectivites.org.

Créé en partenariat avec quatorze associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, dont l'AMRF, l'Observatoire des risques de la vie territoriale apporte une veille juridique et réglementaire aux sociétaires de SMACL Assurances, mutuelle dédiée à l'assurance des élus et agents des collectivités territoriales.

Avec près de 4000 abonnés à sa lettre d'information hebdomadaire, l'Observatoire est reconnu aujourd'hui comme un outil de prévention et d'analyse exemplaire. Pour preuve, les nombreuses sollicitations, notamment des associations partenaires, pour animer des journées de formation et d'information juridiques à destination des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.

L'abonnement à la lettre d'information est gratuit après une simple inscription, et l'accès à l'ensemble des articles est réservé aux sociétaires de SMACL Assurances ou aux adhérents de l'AMRF.

Contact : observatoire@smacl.fr ou 05 49 32 56 18

L'AMRF vous défend

L'AMRF a interpellé le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve sur des problématiques liées à la réglementation applicable à la taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles ;

Elle s'est associée à plusieurs associations pour écrire à la Ministre de la Santé contre les projets de fermetures d'hôpitaux de proximité

[Lien vers le courrier](#)

36000 COMMUNES

Sommaire du n° 335 – Mai 2016

Dossier

Normes : A quand la simplification ?

Actualités

L'intercommunalité contre la commune

Fenêtre sur

Alain Lambert, le médiateur des normes

REVUE DE WEB

- Trouvez ici tous les outils nécessaires pour le recrutement d'un service civique :
[Guide pour les collectivités territoriales](#)
[Présentation de l'intermédiation](#)
[Soutien à l'universalisation du service civique](#)
- Les Français hors réseau
Retrouver l'émission Envoyé Spécial du 5 mai en présence de Michel Fournier, premier vice président des Maires ruraux
lien
- Emission sur les enjeux et perspectives de la ruralité dans les Yvelines
<https://www.tvfil78.com/le-78-societe-la-ruralite-quels-sont-les-enjeux-pour-les-annees-avenirs/110234/>
- Poste : les préconisations de la Cour des comptes en faveur de la présence postale en zone rurale
<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-modernisation-du-reseau-La-Poste>
- La journée Porteurs de projet ENT s'est tenue en marge du salon Educatec-Educatic de du 9 mars 2016. L'équipe de la DNE en charge du projet a publié sur éducol un compte-rendu de cette journée d'échanges autour des Espaces Numériques de Travail.
[Journée d'échanges autour des espaces numériques de travail du 9 mars 2016](#)

· **Derniers communiqués de presse :**

[Baisse des dotations : le bloc communal unanime appelle à l'arrêt de toute nouvelle ponction en 2017](#)

[La ruralité doit être au cœur des politiques européennes](#)

Net-Infos est une publication de l'Association des Maires Ruraux

Responsable de la publication : Vanik Berberian, président de l'AMRF.

Rédaction : Equipe de l'AMRF.

Si vous souhaitez rejoindre l'AMRF, vous abonner à notre mensuel 36 000 Communes ou recevoir d'autres informations afin de mieux connaître l'**AMRF** et ses activités, merci de contacter Catherine Léone ou Ludivine Ottini au 04.72.61.77.20.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet des Maires Ruraux de France :

<http://www.amrf.fr/>

@maires_ruraux

amrf@amrf.fr